

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

14 septembre 2016

Le quatorze septembre deux mil seize, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans l'annexe autorisée sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 5 septembre 2016

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard
CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et sollicite le retrait de la délibération à proposer concernant la réparation du tracteur. Validation du dernier compte rendu.

2016-28 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 « FPIC » Fonds national de Péréquation des ressources intercommunalités et des Communes

Le Maire rappelle qu'une participation financière, le FPIC, est demandée auprès des intercommunalités et des communes. Les communautés de communes « riches » payent une participation qui est répartie aux communautés de communes « pauvres ». En 2016, la participation appelée au titre de notre commune s'élèvera à 780 euros. Mr Didier WATRE présente les virements de crédits nécessaires afin de régler la dépense du FPIC.

Diminution sur crédits ouverts : D6162 / assurance dommage construction : 670.00€

Augmentations sur crédits ouverts : D 73925 / Fonds Péréquation intercommunalités et communales : 670.00€

Les virements de crédits présentés ci-dessus sont votés à l'unanimité.

2016-29 : PLU : CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le POS a été approuvé en mars 2002, que celui-ci expire au 31 décembre 2016. Par délibération (56-2015) en date du 21 décembre 2015, le conseil municipal a engagé le passage en PLU. Pour ce faire, il est proposé de confier une mission d'étude préparatoire de cadrage pour la révision du POS à Madame Janet Laurence, urbaniste pour un montant TTC de 8700.00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition du Maire et entérine la décision confiant à Madame JANET cette étude.

2016-30 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION ANNUELLE AU Centre MédicoScolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe, annuellement, aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cras.

Considérant que l'effectif total à la rentrée 2016 sur la commune de Cras s'élève à 49 élèves.

Considérant que la base forfaitaire de participation aux Centre Médico Scolaire s'élève à 0.57€ / élève.

Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement du CMS pour un montant total de 27.93€ et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents pour ce dossier.

2016-31 : AVENANT AU CONTRAT PRÉVOYANCE COLLECTIVE AU 1^{er} JANVIER 2017 (Maintient de salaires)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat prévoyance n°038137-PMS00 a été mis en place concernant des garanties souscrites auprès de la MNT permettant d'assurer aux agents un maintien de salaire en cas de maladie ordinaire excédant 3 mois. Le taux de cotisations sera modifié et prendra effet au 1^{er} janvier 2017. La cotisation s'élèvera à 2.24% de la masse salariale. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'augmentation du taux de cotisation au titre de l'année 2017.

Matériel mutualisé : tracteur Renault appartenant à la commune de MORETTE. En attente de décision. Une délibération sera prise ultérieurement si besoin.

Informations PLUI : Madame le Maire rappelle au conseil qu'un questionnaire a été adressé à tous les élus. Ce questionnaire devra être retourné à la communauté de communes pour le 23 septembre, délai de rigueur.

LOI Notre : CCAS : La Loi Notre donne la possibilité aux communes de créer un service social au sein de la collectivité, en intégrant, le budget CCAS au budget communal. Ceci pour des mesures de simplification administrative. Le conseil municipal souhaite maintenir le fonctionnement actuel, avec budget autonome CCAS, l'éventualité d'un CCAS Intercommunal étant prévue dans les années à venir.

Réduction des risques torrentiels – ruisseau des Feugères.

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la DDT à la commune de MORETTE, et reçu en copie pour information.

Normes paratonnerre et parafoudre : les bâtiments communaux doivent, légalement être protégés. Un groupe de travail sera créé pour travailler sur cette mise aux normes dès 2017.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
14 septembre 2016

Point sur les travaux :

- Réhabilitation du bâtiment mairie-école. Plusieurs avenants ont été pris, ce qui est inévitable dans le cadre de rénovation de bâti ancien.
- La rénovation de la cour d'école primaire ainsi que quelques travaux de remise en état de la cour de l'école maternelle ont été rajoutés. L'enveloppe financière dédiée ne sera pas dépassée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA


